Le Loroux-Bottereau

CONSEIL MUNICIPAL 2020

8 Septembre 2020

Approuvé le 10 novembre 2020

Le huit septembre deux mille vingt, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune du LOROUX-BOTTEREAU, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Palais des Congrès, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur RIVERY Emmanuel, Maire.

Convocation : 1er septembre 2020
Nombre de membres : en exercice : 29
convoqués : 29
présents : 29

RIVERY Emmanuel – SÉCHER Réjane – MENARD Samuel – POUPARD-GARDÉ Sylvie – LEROY Thomas –JEANNIN MAHIEU Maryse – AHOULOU Pierre – MILLIANCOURT Sandrine – CEREZ Cédric – LETOURNEUX Claudine – GLEMIN Wilfrid – NOEL Carla – VIAUD Damien – COQUILLAUD Magdalena – GILBERT Freddy – SOUCHET Mélanie – DUCHIER William – BOURGET Marguerite – BLANCHÉ Laurent – LEROY Marie-Line – MILLIANCOURT Tony – REDUREAU Françoise – CHOUBRAC Jean-Jacques – MEILLERAIS PAGEAUD Nathalie – BARRÉ Didier – VIVANT Mathilde – DUCOURET Cédric – LAGADEC Klervi – BRELET Yves.

Secrétaire de séance : MENARD Samuel

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 21 Juillet 2020**

Il convient d'ajouter la demande d'Unis vers 2026 de scinder en deux la commission Moyens Généraux qui regroupe Finances, Ressources Humaines, Communication et Sécurité. Mr RIVERY y était plutôt favorable.

Aucune autre observation n'est à noter, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

I°) ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Présentation par Monsieur le Maire

1.1 – Comités communaux et commissions

- Comités communaux

Le Conseil Municipal du 21 juillet dernier a acté la création de 9 comités communaux, et désigné son pilote. Chaque comité sera composé de 3 collèges : 5 élus (hors pilote), 4 citoyens et 2 experts. Il est proposé à cette séance du Conseil Municipal, la désignation des membres des collèges ELUS sur la base de 4 élus de la liste majoritaire et 1 élu de la liste minoritaire, et selon les candidatures exprimées.

Vie Sportive		Culture et Loisirs	
1	Samuel MENARD	1	Sylvie POUPARD-GARDE
2	Damien VIAUD	2	Laurent BLANCHE
3	Marguerite BOURGET	3	Magdalena BARDIN
4	Mélanie SOUCHET	4	Françoise REDUREAU
5	Cédric CEREZ	5	Tony MILLIANCOURT
6	Mathilde VIVANT	6	Mathilde VIVANT
7	4 citoyens	7	4 citoyens
8	2 experts	8	2 experts
Solidarités et Santé		**Espaces Verts Voirie Cadre de Vie Bâtiments**	
1	Sylvie POUPARD-GARDE	1	Thomas LEROY
2	Laurent BLANCHE	2	Laurent BLANCHE
3	Magdalena BARDIN	3	Marie-Line LEROY
4	Françoise REDUREAU	4	Jean-Jacques CHOUBRAC
5	Claudine LETOURNEUX	5	William DUCHIER
6	Klervi LAGADEC	6	Didier BARRE
7	4 citoyens	7	4 citoyens
8	2 experts	8	2 experts

Enfance Jeunesse et Familles		Vie Economique et attractivité	
1	Maryse JEANNIN-MAHIEU	1	Pierre AHOULOU
2	Marie-Line LEROY	2	Mélanie SOUCHET
3	Tony MILLIANCOURT	3	Wilfrid GLEMIN
4	Freddy GILBERT	4	William DUCHIER
5	Marguerite BOURGET	5	Damien VIAUD
6	Cédrick DUCOURET	6	Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD
7	4 citoyens	7	4 citoyens
8	2 experts	8	2 experts
Développement urbain et Patrimoine		**Développement durable Energies et Transports**	
1	Sandrine MILLIANCOURT	1	Cédric CEREZ
2	Jean-Jacques CHOUBRAC	2	Maryse JEANNIN-MAHIEU
3	Thomas LEROY	3	Carla NOEL
4	Freddy GILBERT	4	Wilfrid GLEMIN
5	Samuel MENARD	5	Sandrine MILLIANCOURT
6	Didier BARRE	6	Klervi LAGADEC
7	4 citoyens	7	4 citoyens
8	2 experts	8	2 experts
Dialogue citoyen et Vie Associative			
1	Claudine LETOURNEUX		
2	Tony MILLIANCOURT		
3	Carla NOEL		
4	Pierre AHOULOU		
5	Réjane SECHER		
6	Yves BRELET		
7	4 citoyens		
8	2 experts		

Le premier étage de la fusée "gouvernance partagée" est ainsi consolidé. Le socle est posé et va permettre d'avancer sur l'étape à venir qui sera de constituer le collège CITOYENS. Une campagne d'informations va être lancée auprès de la population sur différents supports de communication pour inviter les habitants à rejoindre les comités.

DEBAT

Cédrick DUCOURET rappelle que la démocratie participative promise par Mr Le Maire est bafouée car la minorité n'est pas suffisamment représenté (cf le nombre d'électeurs lorousains qui ont voté pour l'association Unis Vers 2026).

La demande d'avoir deux élus de la minorité représentée par comité est réitérée ce soir, afin de respecter la proportionnalité des urnes, et ainsi mieux respecter la représentativité et les possibilités d'expression de la liste.

Cédrick DUCOURET rappelle par ailleurs qu'il avait été souhaité que la commission moyens généraux qui rassemble les finances, la gestion du personnel, la communication et la sécurité soit scindée, cela n'est pas suivi des faits malgré le fait que Mr Le Maire y était plutôt favorable.

Le domaine de la sécurité est un problème récurrent sur la Commune, domaine dans lequel les citoyens lorousains ne pourront s'exprimer, c'est dommageable.

Aucun travail n'est à ce jour entamé par les comités, et rien ne sera constitué, très certainement, avant le début de l'année prochaine. Pour le moment, le changement proposé n'est donc pas présent (pas de poste d'adjoint proposé à la minorité, peu de délégations dans les organismes extra-municipaux, et une représentativité minime dans les comités).

Les premiers actes sont très loin des promesses de campagne.

La liste Unis Vers 2026 est inquiète pour Le Loroux, et plus particulièrement sur le dynamisme qui caractérise la Commune.

Ce discours se veut être une alerte afin que le groupe soit attendu et pour assurer un bon fonctionnement du conseil municipal du Loroux-Bottereau.

Emmanuel RIVERY répond que la démocratie s'est exprimée. La représentation de 4 pour 1 dans chaque comité répond bien au calcul qu'a pu refaire Mr Claude ROBIN.

Pour ce qui concerne les demandes de scinder les commissions, la décision a été acté de ne répondre qu'à une seule des demandes, celle concernant le Comité Santé, Social, Solidarités et Culture Loisirs.

La sécurité est un vrai sujet, la commune grandit, les sollicitations des citoyens sont nombreuses. Il convient certes de mettre des choses en place, mais le travail a déjà commencé, en rencontrant différentes institutions (gendarmerie...).

Calme et méthode. Il faut construire des fondations solides.

Effectivement les comités ne fonctionneront dans un premier temps, qu'avec des élus, mais la démocratie participative sera définitivement construite en janvier-février ; on construit des bases solides, ce n'est que dans un second temps que les lorousains pourront s'exprimer.

Il convient d'être rassurant, toutes les personnes du groupe Unis Vers 2026 pourront postuler sur les comités. S'il y a trop de postulants sur certains comités, il y aura des tirages au sort.

Les valeurs portées par la liste sont des valeurs humaines, et d'écoute.

Emmanuel RIVERY mentionne qu'il n'est pas possible de passer d'une structure classique à une structure de démocratie participative en claquant des doigts. Cela induit aussi de laisser la place, à la minorité, aux citoyens, aux experts…cela n'empêchera pas, s'il est nécessaire, de rectifier le tir.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD mentionne que le groupe saura faire preuve d'esprit de construction, et qu'il n'y aura pas d'opposition systématique.

Yves BRELET : la démocratie participative ne fait pas peur ; il y avait une occasion unique de mettre deux membres de la minorité ; cela aurait été un geste fort…

Vote : 23 voix pour, 4 contre (Yves BRELET, Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD, Mathilde VIVANT et Klervi LAGADEC) et 2 abstentions (Cédrick DUCOURET et Didier BARRE)

- Commission Moyens Généraux Communication Sécurité

Moyens Généraux Communication Sécurité Publique	
1	Réjane SECHER
2	Emmanuel RIVERY
3	Samuel MENARD
4	Sylvie POUPARD-GARDE
5	Thomas LEROY
6	Sandrine MILLIANCOURT
7	Maryse JEANNIN-MAHIEU
8	Cédric CEREZ
9	Pierre AHOULOU
10	Claudine LETOURNEUX
11	Nathalie MEILLERAIS PAGEAUD
12	Yves BRELET

Vote : 28 voix pour, et une abstention (Didier BARRE).

- Commission Communale des impôts

La Commission Communale des impôts a pour mission l'évaluation des bases fiscales des nouvelles constructions et additions de construction (taxe foncière /taxe d'habitation). Elle ne statue pas sur les locaux des entreprises, lesquels relèvent de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (C.I.I.D).

Elle évalue les bases de la taxe foncière sur le non bâti ; par exemple en cas de changement de nature de culture (pré ou terre après un arrachage de vigne ou construction d'une serre à la place d'une terre).

Elle est présidée par le Maire ou un adjoint. Elle est composée de 8 titulaires et de 8 suppléants choisis par le Directeur des Services Fiscaux à partir d'une liste de 32 personnes présentées par le Conseil Municipal comprenant des élus et des contribuables non élus.

✓ 16 titulaires ✓ 16 suppléants	→ *1 réunion par an au cours du 1er trimestre (en journée)*	**Membres élus**
		1. Réjane SECHER
		2. Pierre AHOULOU
		3. Yves BRELET
		4. Cédrick DUCOURET
		5. Sandrine MILLIANCOURT
		6. Sylvie POUPARD-GARDE
		7. Samuel MENARD
		8.Claudine LETOURNEUX
		9.Marguerite BOURGET
		10.Tony MILLIANCOURT
		11.Jean-Jacques CHOUBRAC
		12.Marie-Line LEROY
		13.Carla NOEL
		14.Freddy GILBERT
		15.William DUCHIER
		16.Damien VIAUD
		Membres non élus
		1. Alain MOISAN
		2. Dominique BARBIER
		3. Jean-Pierre DUBARD
		4. Claudie NIEL
		5. Denis MARCHAND
		6. Olivier GOUSSE
		7. Gérard ROUSSEAU
		8. Pierric BUNOUF
		9. Martial GOMBERT
		10. Bernard GARDE
		11. Olivier QUINCHARD
		12. Dominique PABOU
		13. Thierry BONNIN
		14. Romain COUILLAUD
		15. Sylvie HUBA
		16. Frédéric POLLET

DEBAT

Mathilde VIVANT souhaite connaitre le nombre d'élus qui se sont présentés pour faire partie de cette commission

Emmanuel RIVERY répond que le nombre était de 16.

Vote : à l'unanimité.

1.2 – Délégations extra-municipales

Présentation par Monsieur le Maire

- Conseil d'administration du collège Auguste Mailloux

Désignation d'un titulaire et d'un suppléant à raisons de 4 à 5 réunions par an.

✓ 2 délégués	• 1 titulaire • 1 suppléant	Maryse JEANNIN-MAHIEU Cédrick DUCOURET

DEBAT

Yves BRELET informe que Cédrick DUCOURET avait fait acte de candidature pour être titulaire.

Emmanuel RIVERY répond que sa candidature n'a pas été retenue en tant que titulaire mais suppléant.

Vote : 22 voix pour, 4 contre (Yves BRELET, Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD, Didier BARRE et Mathilde VIVANT) et 3 abstentions (Cédrick DUCOURET, Klervi LAGADEC, et Marguerite BOURGET).

- SYDELA (Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique)

Le SYDELA (Syndicat Départemental d'Energie de Loire-Atlantique) : sont désigner 2 titulaires et 2 suppléants.

Le SYDELA est l'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de gaz, et le référent des énergies au service des collectivités locales.
A ce titre il :

- Est propriétaire des réseaux publics de distribution d'électricité et de gaz en lieu et place des Communes (180 communes et 14 intercommunalités),
- Assure la maitrise d'ouvrage sur les réseaux électriques,
- Est compétent en matière d'éclairage public et de génie civil des réseaux téléphoniques,
- Accompagne les acteurs du territoire dans la transition énergétique.

Le rôle des délégués communaux : participer à une réunion qui aura lieu en journée à Vallet au mois de septembre pour élire 2 délégués syndicaux (1 titulaire et 1 suppléant) représentant notre territoire (CCSL).

Les délégués communaux sont les référents locaux pour les questions techniques sur la commune. Il y a une conférence territoriale par an (en journée).

Si vous êtes élus comme délégué syndical par le collège électoral du territoire, votre engagement sera le suivant : une dizaine de réunions par an.

En règle générale, et dans un souci de cohérence fonctionnelle, on désigne un adjoint « technique ». L'un des délégués sera le référent « tempête ».

✓ 4 délégués	• 2 titulaires • 2 suppléants	**Titulaires**
		1. Thomas LEROY
		2. Tony MILLIANCOURT
		Suppléants
		1. Cédric CEREZ
		2. Wilfrid GLEMIN

DEBAT

Vote : à l'unanimité.

- Syndicat intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Vignoble / Grand-Lieu

La commune doit proposer à la Communauté de Communes 2 représentants (1 titulaire et 1 suppléant) qui seront désignés par celle-ci pour participer au comité du syndicat d'alimentation en eau potable de « VIGNOBLE / GRAND-LIEU ».

Le nombre de délégués intercommunaux se fait à raison d'un délégué titulaire et d'un suppléant par tranche de 4 000 habitants. Les délégués intercommunaux ne sont pas obligatoirement des délégués communautaires.

L'implication des délégués correspond à 4/5 réunions par an qui ont lieu en journée. Le nombre de bureaux pour ceux qui en feraient partie est de 10 par an.

Le syndicat du Vignoble /Grand-Lieu adhère à Atlantic'Eau lequel regroupe 164 communes. Il désignera ses représentants au Comité Syndical d'Atlantic'Eau ainsi qu'à la commission territoriale. Atlantic'Eau gère le transport, la distribution et le prix de l'Eau.

✓ 2 délégués	• 1 titulaire • 1 suppléant	Cédric CEREZ Samuel MENARD

DEBAT

La séance est levée par Emmanuel RIVERY afin de vérifier le nombre de délégués, porté à 3.

Celui-ci informe, après vérification, que le nombre est bien de 3 et qu'il avait été proposé Klervi LAGADEC en 3ème élu.
Klervi LAGADEC décline cette proposition car il ne sera pas possible pour elle de se rendre disponible.
Thomas LEROY est nommé 3ème élu.

Vote : à l'unanimité.

- Commission d'appel d'offres

La commission d'appel d'offres est composée du Président (Le Maire) et 5 membres titulaires et 5 membres suppléants.
Le vote se fait à la proportionnelle.
La liste de la majorité est composée de 4 membres titulaires et 4 membres suppléants.
La liste de la minorité est composée de 1 membre titulaire et 1 membre suppléant.

Le rôle de cette commission est de statuer sur les offres présentées par les entreprises et fournisseurs dans le cadre d'un marché public.

		Titulaires
✓ Le Maire ✓ 5 titulaires ✓ 5 suppléants	• 4 délégués de la liste majoritaire • 1 délégué de la liste minoritaire	1. Réjane SECHER
		2. Sandrine MILLIANCOURT
		3. Cédric CEREZ
		4. Samuel MENARD
		5.
		Suppléants
		1. Freddy GILBERT
		2. William DUCHIER
		3. Carla NOEL
		4. Sylvie POUPARD-GARDE
		5.

DEBAT

Pour la liste de la minorité : Didier BARRE en tant que titulaire et Yves BRELET en tant que suppléant.

La loi oblige par passer un vote.
Le vote à la proportionnel pour 23/6 remet le décompte : à 4 pour la majorité et 1 pour la minorité.

Vote
29 enveloppes de votants
29 votants pour la liste majoritaire
28 pour la liste minoritaire

La commission d'appel d'offres est composée comme suit :

Le Maire,
Titulaires : Réjane SECHER, Sandrine MILLIANCOURT, Cédric CEREZ, Samuel MENARD et Didier BARRE
Suppléants : Freddy GILBERT, William DUCHIER, Carla HARNOIS, Sylvie POUPARD-GARDE et Yves BRELET.

- Conseil de la vie sociale du foyer A.D.A.P.E.I (Association départementale des amis et parents de personnes handicapées mentales)

Désignation d'un représentant : *Sylvie POUPARD-GARDE*

DEBAT

Mathilde VIVANT se porte candidate pour cette instance.

Vote : 23 voix pour Sylvie POUPARD-GARDE et 6 voix pour Mathilde VIVANT.

Est désignée représentante de du Conseil de Vie de l'A.D.A.P.E.I. : Sylvie POUPARD-GARDE

1.3 – Fixation du montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints, de la conseillère déléguée et des conseillers municipaux

Il est rappelé que les fonctions électives donnent lieu à des indemnités pour le Maire, les adjoints et les conseillers délégués (l'indemnité des conseillers délégués est comprise dans l'enveloppe indemnitaire du Maire et de ses adjoints).

Celle du Maire est fixée par la loi, sans délibération du Conseil Municipal, sauf si le Maire demande une indemnité inférieure à ce que prévoit la loi, soit 2 139,17 euros bruts. L'indemnité proposée pour Monsieur Rivery est de 2 022 euros bruts. Le conseil est invité à délibérer sur ce montant (Mr RIVERY prendra en charge l'assurance complémentaire à hauteur de 154 euros par an pour l'ensemble des membres du bureau municipal).

Sur la base de 8 adjoints, l'enveloppe avant majoration sera de 8 984,53 euros.

Vote sur la majoration de 15 %

La Commune du Loroux-Bottereau est éligible à une majoration des indemnités de fonction de 15% en tant qu'ancien chef-lieu de canton (depuis 2013, c'est la Commune de Vallet qui est devenu le chef-lieu du canton à la suite de la modification des circonscriptions pour les élections départementales) l'enveloppe indemnitaire serait dans ces conditions portée de 8 984,53 euros à 10 332,21 euros bruts.

Il appartiendra aux élus d'effectuer une redistribution dans la limite de cette enveloppe. A titre d'information, voici la redistribution choisie par l'équipe majoritaire :

	BRUT	***NET (taxe à 13,9%)***
Maire	**2 022 €**	**1 740,94 €**
1ère Adjointe	**1 205 €**	**1 037,50 €**
7 Adjoints / Une conseillère déléguée	**805 €**	**693,10 €**
19 Elus (majorité et minorité)	**35 €**	**30,13 €**

Pour information, la redistribution sur l'ancien mandat, était la suivante :

	BRUT
Maire	**2 460, 05 €**
Adjoints	**855, 67 €**

DEBAT

Yves BRELET : « Vous présentez un projet de délibération avec un dépense nouvelle de plus de 12 000 € sur le budget et un difficile retour en arrière une fois qu'elle sera votée. Vous allez indemniser les conseillers municipaux. Créer cette nouvelle dépense publique dans le contexte économique que nous connaissons avec du chômage à toutes les portes et où nous recherchons à relancer l'économie est un non-sens total.

L'engagement municipal devrait rester un investissement personnel comme peut l'être l'engagement associatif et par conséquent sans compensation financière.

Quelle réponse donnerez-vous à une association qui souhaitera demander une subvention municipale pour indemniser l'investissement de ses membres et qui contribue tout autant qu'un conseiller au rayonnement de la commune ? Les élus du CCAS pourront-ils eux aussi prétendre à ces indemnités ?

Quelle position aurez-vous envers les conseillers municipaux qui seront tôt ou tard absents de certaines réunions. Y aura t'il sanction sur ces indemnités ?

Pouvons-nous à titre individuel refuser ce versement ? »

Emmanuel RIVERY : « Quand on s'engage, en tant qu'élu, que l'on soit conseiller ou adjoint, cet engagement est important, et demande une implication.

Il est important de valoriser le travail porté par les élus ; l'investissement est peut-être certes symbolique, mais toute peine mérite salaire.

Ce geste se veut être valorisant.

Pour ce qui concerne la problématique de l'absentéisme, la charte des comités apportera un cadre sur ce point.

Dans le même cadre, cette demande a été faite à la Communauté de Communes, mais celle-ci a été refusée.

Chaque élu est évidement en mesure de la refuser.

Pour ce qui concerne les membres élus du CCAS, la question n'est pas au débat de ce soir.

Vote : 21 voix pour, 5 contre (Yves BRELET, Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD, Didier BARR, Mathilde VIVANT et Cédrick DUCOURET) et 3 abstentions (Klervi LAGADEC, Carla NOEL et Damien VIAUD)

1.4 – Formation des élus

Tous les conseillers municipaux ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives. Le Conseil est donc invité à délibérer sur ce droit à la formation et à déterminer les orientations et les crédits ouverts, étant ici précisé que les Communes sont dans l'obligation d'organiser une formation au profit des élus titulaires d'une délégation au cours de la première année de mandat.

Dans cet esprit, vous êtes invités à statuer sur une mutualisation de la formation au niveau de l'intercommunalité en partenariat avec le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T) avec des formations sur places pour l'ensemble des élus du territoire.

Les thèmes, proposés en partenariat avec les D.G.S. sont les suivants :

- Budget et finances publiques
- Les fondamentaux :

Contenu : Commune / Intercommunalité : 2 structures complémentaires (les compétences communales, les compétences partagées, les compétences d'intérêt communautaire, les projets communs, etc …)

Statut de l'élu et fonctionnement d'une assemblée (que cela soit le conseil municipal ou le conseil communautaire)

Quelques fondamentaux sur l'intercommunalité : fonctionnement commissions communautaires, bureau et conseil communautaires, etc…

Maire employeur, quelques fondamentaux sur la FPT

- Police du Maire et pouvoirs de police spéciaux
- Introduction à la commande publique (fondamentaux commande publique, répercussions pénales)
- Aménagement du territoire, urbanisme, et développement durable
- Annonce d'un décès

Un tableau récapitulant les actions de formation financées par la Commune est annexé au compte administratif et donne lieu à un débat annuel sur la formation.

Le crédit inscrit à cet effet est au minimum de 2% du montant maximum des indemnités d'élus, soit 2 480 euros par an.

Le montant nécessaire sera à définir en fonction du coût de la formation en partenariat avec le C.N.F.P.T, voire d'autres formations payantes si nécessaire.

D'autre part, il a été créé un droit individuel à la formation pour tous les élus la gestion a été confiée à la Caisse des Dépôts sur la base de 20 heures sur la durée du mandat.

Vote : à l'unanimité

II°) ENFANCE JEUNESSE FAMILLE

Présentation par Maryse JEANNIN-MAHIEU

2.1 – Accompagnement de la restauration collective scolaire municipale

Dans le cadre d'une étude sur la prospective agricole communale réalisée par le GAB 44 (Groupement des agriculteurs Bio) : les élus avaient validé, lors du conseil du 3 mars 2020, un plan d'actions se limitant en l'état à un montant de 25 000 € sur le budget communal 2020 (hors acquisitions foncières / le reste du plan sur les 4 années suivantes sera à valider par les élus par la suite).

Plusieurs actions sont déjà engagées :

- Appel à projet et installation d'un maraîcher sur la ferme du Claray : en cours avec une installation programmée en janvier 2021,

- Action foncière pour renforcer le Claray : acquisition de terres en vigne réalisée ou en cours sur 8 ha à termes (acté lors du conseil du 16 juin 2020),
- Favoriser la conversion bio à l'agriculture biologique sur le territoire : accompagnement des producteurs volontaires à partir de cet automne par le GAB 44 (à travers des Diagnostics conversion).

Une action complémentaire non engagée consiste à développer les filières locales (par la commercialisation locale et l'approvisionnement en produits locaux et bio des restaurants scolaires). Pour y parvenir, Il sera mis en place un accompagnement de la restauration collective scolaire municipale à travers le restaurant scolaire de l'école Maxime Marchand.

Cette action permettra ainsi de répondre à la loi EGalim qui oblige la restauration collective à atteindre, d'ici 2022, une part de sa valeur d'achat de 20 % issus de l'agriculture biologique et de 50 % au total (incluant le bio) de signe de qualité avec la mention « fermier » par exemple.

En l'état actuel, la part d'achat du bio des écoles primaires et maternelles Maxime Marchand est de seulement 2,16 % à l'automne 2019.

Le contenu de l'action prévoit ainsi un accompagnement du chef de cuisine et des équipes d'encadrement des temps périscolaires (centre de loisirs-TAP) afin qu'ils puissent s'approprier les thématiques Agriculture/Alimentation et de posséder des outils d'animation en toute autonomie.

Le montant global de cette action est fixé à 3 150 € TTC.

Le Conseil Départemental peut subventionner le projet à hauteur de 3 000 € dans le cadre de l'appel à projet « Inscrire le recours aux produits locaux et de qualité dans les projets d'établissements » (reste à charge pour la commune de 150 €).

Le Conseil Municipal est invité à solliciter une subvention de 3 000 euros auprès du Département pour cette action.

DEBAT

Klervi LAGADEC demande si la formation prévoit la possibilité de préparer un plat végétarien.

Maryse JEANNIN-MAHIEU répond que cette première formation ne le prévoit pas, mais elle le sera par la suite.

Vote : à l'unanimité

Afin de compléter l'alinéa 26 de la délégation accordée au Maire le 21 juillet dernier, il vous est proposé de fixer à 100 000 euros les demandes de subventions sollicitées par délégation.

Vote : à l'unanimité

III°) SOLIDARITÉ SANTÉ

Présentation par Sylvie POUPARD-GARDE

3.1 – Garantie d'emprunt Podeliha pour la Villa Lorousaine

Il vous est rappelé que la Commune a cédé en 2019 au bailleur H.L.M Podeliha un ensemble immobilier de 13 logements situé rue du Bois Ferry (Villa Lorousaine).

L'acquéreur sollicite la garantie communale à hauteur de 50 % des emprunts, l'autre moitié étant garantie par le Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal est par conséquent invité à statuer sur la garantie de la Commune pour un volume d'emprunt de 635 K euros auprès de la Banque des Territoires aux conditions suivantes :

Les caractéristiques des prêts sont les suivantes :

Caractéristiques	PLUS	PLUS FONCIER	PLA I	PLA I FONCIER	PHB2
Montant	595 000 €	195 000 €	315 000 €	100 000 €	65 000 €
Quotité à garantir 50%	*297 500 €*	*97 500 €*	*157 500€*	*50 000 €*	*32 500 €*
Durée	40 Ans	50 Ans	40 Ans	50 Ans	40 Ans
Taux	Livret A + 0,60 %		Livret A - 0,20 %		Cf contrat
Progressivité	0 %				
Révisabilité	Double Limitée				
Echéance	Annuelle				

DEBAT

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD précise que cela semble poser moins de soucis dans ce sens-là…mais le groupe votera pour, car cela reste une logique imparable.
C'est ce qui permet aussi à la collectivité d'avoir 25% de logements sociaux.

Sylvie POUPARD-GARDE : cela aurait été étrange qu'il en soit autrement.

Vote : à l'unanimité

IV°) ESPACES VERTS VOIRIE CADRE DE VIE ET BATIMENTS

Présentation par Thomas LEROY

4.1 - Accord transactionnel pour suspendre certaines dispositions du marché à bons de commande

Il est porté à la connaissance du Conseil que la Commune adhère à un groupement de commandes avec la Communauté de Communes pour les prestations de voirie.

Le principe repose sur un accord cadre de 3 ans avec des entreprises prestataires sur la base de quantités annuelles minimales qu'il ne sera pas possible de respecter cette année pour le lot « enrobés à froid » dont est titulaire l'entreprise ENROPLUS (45).

Il vous est par conséquent demandé d'autoriser Monsieur Le Maire à signer un accord transactionnel pour suspendre l'obligation de respecter les quantités minimums prévues par le cahier des charges en raison des contraintes liées au COVID.

DEBAT

Vote : à l'unanimité

V°) RESSOURCES HUMAINES

Présentation par Réjane SECHER

5.1 – Recrutement temporaire au service Ressources Humaines

Le conseil municipal est invité à délibérer sur un accroissement temporaire d'activité pour une période de 6 mois, à raison de 28h par semaine, pour le service Ressources Humaines.

Il s'agit de prendre en compte la mise en place des déclarations nominatives sociales qui deviennent mensuelles et qui nécessitent un travail de paramétrage et de tests.

DEBAT

Yves BRELET rappelle l'article de la Gazette des communes :

« Avantage non négligeable, la mise en place du dispositif devrait alléger considérablement les tâches administratives répétitives des agents. La DSN remplace les déclarations Urssaf, CNRACL, RAFP, Ircantec, mutuelles santé et prévoyance, mais aussi celles destinées à la Sécurité sociale en cas d'arrêt de travail des agents titulaires ou à Pôle emploi pour les contractuels… Autant de saisies effectuées aujourd'hui par les agents des services paie, et, de surcroît, sur des temporalités différentes en fonction des établissements destinataires ».

Cette nouveauté va nettement alléger la tâche des agents ; recruter un agent pour un contrat de six mois à 28h par semaine, cela semble une période assez longue pour mettre en place ce nouveau dispositif incombant en grande partie au prestataire informatique.

Il est souhaité que ce recrutement ne soit pas une façon déguiser de pérenniser un poste et augmenter les charges salariales de la collectivité.

Réjane SECHER répond qu'à l'issu de la période, il sera tenu compte des remarques et du bénéfice apporté par ce paramétrage.

Emmanuel RIVERY constate que l'absorbation des services Enfance par le RH a créé une charge de travail supplémentaire, il ne semble pas inopportun de renforcer le service, et lui donner un coup de souffle pour 6 mois.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD rappelle qu'il s'agit là de discuter sur le temps de paramétrage des déclarations sociales, et non de la charge de travail du service RH.

Emmanuel RIVERY constate que le service RH est peut-être sous dimensionné, si l'on veut comparer avec d'autres collectivités de la même taille ; le bilan sera fait au terme des 6 mois.

Yves BRELET informe que si ce poste est pérennisé, cela représente une dépense supplémentaire de 40 000 € de fonctionnement…

Vote : 26 voix pour, et 3 abstentions (Yves BRELET, Didier BARRE et Mathilde VIVANT)

VI°) INFORMATIONS DES COMITÉS ET COMMISSION

Comité Espaces Verts Voirie Cadre de Vie et Bâtiments

Les travaux d'effacement de réseaux prévus initialement Rue Torbiche sont reportés.

Le budget de ces travaux est affecté à l'effacement des réseaux aériens des rues de Bourgogne, Saint Pierre, et le début de la Rue des Halles, ceci afin de préparer la construction de la Résidence STRADIM, située Rue de Bourgogne.

Thomas LEROY précise que les travaux d'enfouissement des réseaux pour une future résidence STRADIM rue saint Laurent/ Rue de Bourgogne sont programmés avec le Sydela à partir du mois de novembre.

Ce chantier aura un impact en termes de circulation sur la ville : circulation des piétons, circulation des véhicules, et circulation des poids-lourds ; il sera envisagé de revoir le plan de circulation des poids-lourds.

Le chantier Rue Torbiche sera réalisé mais avec un temps de décalage.

Comité Enfance Jeunesse et Familles

Point sur la rentrée scolaire : un travail a été mené conjointement avec les membres du comité

Des mesures COVID ont été mises en place :

- Port du masque obligatoire aux abords des écoles pendant heures d'entrée/ sortie
- Conservation du système de circulation véhicules mis en place au déconfinement
- Communication conjointe écoles publiques / maison de l'Enfance pour mot dans les cartables sur le protocole sanitaire
- Concernant l'école maternelle pour le jour de la rentrée : Accueil des parents à l'extérieur des bâtiments.

Point sur les effectifs scolaires dans les écoles :

Ouverture d'une 8ème classe à l'école maternelle Maxime Marchand du fait de la limitation des effectifs à 24 enfants en GS à partir de cette année.

Conditions favorables pour les enseignants et les enfants, avec des classes en moyenne à 24/25 enfants.

Effectifs des écoles :

Diminution des effectifs sur la totalité des écoles en 2020/2021 : 963 élèves accueillis, contre 1 019 en 2019/2020 :

	2020/2021
Ecole Maxime Marchand	538
Ecole Ste Anne - St Jean Baptiste	425

Effectifs à la Maison de l'Enfance à la rentrée :

Stabilité par rapport à la rentrée dernière sur l'accueil périscolaire (APS) et le mercredi, avec des pics de fréquentation les mardis et jeudis.

Restauration scolaire :

- Nombre moyen de convives le midi : 475 couverts / jour en moyenne,
- Réalisation des goûters maison : 2 fois par semaine, réalisation d'un goûter maison pour 200 à 300 enfants accueillis au périscolaire. Expérimentation avec des contenants de plus grosse quantité pour limiter les emballages,
- Confection des repas pour le multi-accueil : depuis le 1er septembre, réalisation des repas pour le multi-accueil par l'équipe du restaurant scolaire et livraison au multi-accueil.

Informations sur la jeunesse :

- Nouvelle organisation de l'espace jeunesse depuis la rentrée, avec des plages horaires dédiées : Promeneurs du Net, et animations de proximité en lien avec le Landreau.
- Soutien scolaire : mardi, jeudi et vendredi pour les collégiens
- Vacances scolaires : organisation de stages thématiques (sportif, culturel, artistique…) + soirée de clôture le vendredi.

L'aide aux devoirs :

- Pour l'Enfance (3-11 ans) : pas d'aide aux devoirs pour le moment, une enquête a été réalisée en juin dernier ; ce projet pourrait être mis en place dès janvier,
- Espace jeunesse : étude surveillée pour les élèves du collège (5ème à 3ème),
- Les élèves de 6ème peuvent également faire leurs devoirs pendant le temps d'APS.

L'aide aux devoirs est un vrai sujet, qu'il faudra étudier en comité ; les familles étant vraiment demandeuses.

Commission Finances

Cette commission est fixée au 15 octobre avec pour principal ordre du jour le rapport de la Chambre Régionale des Comptes.

Comité Vie Sportive

Le Forum des associations qui a eu lieu le samedi 5 septembre a été un beau succès avec 750 visiteurs, 80 bénévoles et 27 associations présentes,

Les associations sportives sont actuellement rencontrées, au rythme de 3 par semaine, afin d'échanger sur les différentes mesures Covid, l'utilisation des équipements, et réaliser un rapport d'évènements.

Un balisage des équipements est en cours pour canaliser les flux, dans le cadre des mesures Covid.

Un arbitrage de créneaux exceptionnels a été effectué avec une satisfaction de l'ensemble des associations concernées.

Comité Solidarités Santé

L'installation du CCAS a eu lieu le 3 septembre dernier,

La manifestation d'Octobre rose avec la marche nordique aura lieu le 24 octobre prochain,

Comité Culture Loisirs

Journées du patrimoine : visite du clocher avec des groupes de 8 personnes maxi ; l'ensemble des créneaux sont pratiquement réservés sur le samedi et le dimanche.

Déambulation dans le parc, la chapelle et exposition photos au sein du site de l'ancien hôpital.

Comité Vie économique et attractivité

La braderie des commerçants aura lieu le 12 septembre 2020, de 9h-18h,

Ouverture d'une Lunetterie Rue du Bois Ferry : la Lunetterie by Agathe

De nombreuses visites d'entreprises sont en cours.

VII°) QUESTIONS DIVERSES

Didier BARRE : « Le journal Ouest France du 12 août dernier présente un article où votre adjoint à la vie économique et proximité est présenté comme spécialiste de l'économie locale pour une affaire privée.

N'y a-t-il pas confusion des genres entre la mission d'élu et les affaires personnelles ? »

Pierre AHOULOU répond que cet article ne fait pas de confusion entre la posture d'élu et la vie privée.

Maryse JEANNIN-MAHIEU précise que le correspondant de presse a toute liberté de choisir les dossiers qu'il souhaite traiter.

Didier BARRE : « Zone de la Carterie : où en est l'avancée du dossier depuis votre élection ?

Le dossier va t'il faire l'objet d'une présentation devant le comité développement urbain/patrimoine ? »

Emmanuel RIVERY rappelle qu'il y a un cadre défini par le règlement intérieur. Les questions auraient dû parvenir avant la réunion de conseil afin de respecter ce règlement.

Pour ce qui concerne le sujet de la Carterie, une seule réunion a eu lieu avec le promoteur, les informations seront fournies ultérieurement. Des discussions sont en cours.

Le sujet d'urbanisation et aménagements est un vrai dossier pour l'équipe. Un état des lieux des projets mis en œuvre par l'ancienne équipe est en cours.

Didier BARRE s'interroge sur l'avancée des dossiers dans la mesure où les comités ne sont pas encore mis en place.

Thomas LEROY précise que les comités vont dorénavant pouvoir se réunir suite au vote de ce soir. Tous les pilotes ont à cœur de transmettre les informations sur des sujets déjà lancés et des sujets à venir.

Didier BARRE : « La presse relate des discussions engagées entre les écoles privées et la municipalité sur le futur aménagement du site rue de la Liotterie. Où est le partage de l'information ? Quand serons-nous informés du projet ? Y aura-t-il un travail de comité ? »

Emmanuel RIVERY informe qu'une rencontre avec les écoles privées a eu lieu. Ce sujet a été largement travaillé avec l'ancienne équipe municipale. Il s'agit aujourd'hui de soumettre des correctifs, des avis, une autre approche et des solutions. Des informations seront transmises en son temps.

Thomas LEROY précise que le promoteur n'a pas été encore été rencontré. Une rencontre a eu lieu avec le promoteur pour le projet de l'établissement MAINGUY, des remarques ont été formulées pour que le projet soit modifié au vu des ambitions du nouveau programme.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD évoque l'entretien des chemins randonnées ? des dates sont-elles fixées ?

Pas d'information, pour le moment, concernant Thomas LEROY.

Nathalie MEILLERAIS-PAGEAUD souhaite être éclaircie concernant un courrier adressé à des acteurs de la Commune, et plus particulièrement à des exploitants agricoles.

Cédric CEREZ précise qu'effectivement un courrier a été adressé à une quinzaine de partenaires du monde agricole. Une réponse était attendue pour le 31 aout. Cette liste avait été définie avec le GAB44, et pourra être adressée pour information à la liste Unis vers 2026.

Commission Finances le Jeudi 15 octobre 2020 :
présentation du rapport de la CRC
Prochain Conseil Municipal fixé au 10 Novembre 2020

Fin de séance à 22h05